

Le Temps, 11 février 2009
Suisse Romande mercredi 11 février 2009

Patrick Robinson, une voix engagée pour les pères en souffrance

Pierre-Emmanuel Buss

Patrick Robinson. Après un long bras de fer juridique, il a obtenu la garde de ses filles, sur requête de leur avocate. Porte-parole de la Coordination romande des organisations paternelles (CROP), il se bat pour que d'autres pères ne traversent pas ce qu'il a vécu. Neuchâtel, 6 février 2009



Le président de la Coordination romande des organisations paternelles multiplie les interventions pour défendre la cause des pères. Un combat nourri par son passé d'homme battu. Portrait

Son rire sonore ne suffit pas à donner le change. A 55 ans, Patrick Robinson porte sur lui une longue souffrance. L'œil vif sous ses cheveux en bataille, il semble perpétuellement aux aguets. Les stigmates d'une période douloureuse: entre 1990 et 2007, l'année de son divorce, le Neuchâtelois a subi de multiples violences physiques et psychologiques de la part de son ex-épouse. «Sans nos deux filles, les choses auraient été beaucoup plus simples, juge le président du Mouvement de la condition paternelle Neuchâtel (MCPN) et porte-parole de la Coordination romande des organisations paternelles (CROP). Elles ont été instrumentalisées. Il était impossible de dialoguer. Cela m'a démolé.»

La situation s'est dégradée progressivement. Griffures, coups, projectiles de tous ordres: l'ancien collaborateur de la Coopération suisse au Népal et dans la région andine a longtemps encaissé sans réagir. «Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. A chaque fois, elle me promettait que ça n'allait pas se reproduire. Et ça recommençait.» Dénigré devant ses enfants, devant ses amis, il finit par craquer. En 1997, il quitte le domicile conjugal. Et plonge dans la dépression.

Bras de fer juridique

Aujourd'hui, Patrick Robinson «remonte gentiment la pente». Après un long bras de fer juridique, il a obtenu la garde de ses filles, sur requête de leur avocate. Sa santé lui permet de réaliser des

mandats et des traductions pour des institutions internationales. En parallèle, il se bat pour que d'autres pères ne traversent pas ce qu'il a vécu. En 2008, l'ancien doctorant en ressources naturelles de l'Université d'Edimbourg a participé, sous un faux nom, à un «Temps présent» sur les hommes battus. Même chose cette année, à visage découvert, pour l'émission «66 minutes» de la chaîne française M6.

Son activisme à la CROP, où il s'occupe des dossiers «coresponsabilité parentale» et «violence familiale», lui a permis d'acquérir d'importantes connaissances juridiques. Il soutient des pères (et quelques mères) pris dans le naufrage de leur relation de couple, avec la garde des enfants qui devient parfois un moyen de pression et de chantage. «Je l'ai vécu, cela me touche profondément», souligne-t-il sans chercher à masquer son émotion.

Patrick Robinson, une voix engagée pour les pères en souffrance

Cette indignation permanente pousse Patrick Robinson à s'engager, jusqu'à l'hyperactivité. Lors de la mise en consultation du projet de refonte de l'organisation judiciaire neuchâteloise (lire ci-dessous), c'est lui, seul ou presque, qui a rédigé la prise de position du MCPN et des Verts. Sur le plan romand, c'est lui qui a préparé l'argumentaire de la CROP pour que l'autorité parentale conjointe devienne la norme en cas de divorce. Une proposition suivie par le Conseil fédéral, qui a mis en consultation fin janvier un projet de modification du Code civil qui va dans ce sens.

Le Neuchâtelois d'origine britannique – son père était diplomate au service de Sa Gracieuse Majesté – veut être bien compris: il ne mène pas une croisade contre les femmes, mais «pour les droits et les devoirs des pères envers leurs enfants». Et de rappeler plusieurs faits divers tragiques qui, selon lui, auraient pu être évités. «Tout le monde a encore en mémoire le drame de ce père qui s'est jeté d'un pont avec sa fille dans le canton de Fribourg et cet autre papa qui a flingué sa fille avant de se tuer du côté d'Yverdon. Dans les deux cas, le droit de visite semble avoir été en cause.»

Patrick Robinson est persuadé que la généralisation de la coparentalité permettra d'améliorer les choses. Introduite en 2000, cette possibilité reste jusqu'ici peu utilisée, notamment parce qu'elle nécessite l'accord des deux parents. En 2007, seuls 34% des enfants mineurs dont les parents ont divorcé ont été placés sous autorité parentale conjointe. Six fois sur dix, cette responsabilité a été attribuée à la mère.

«Les enfants paient les pots cassés»

«Le fait qu'un seul parent dispose de l'autorité parentale entraîne souvent la mise en place d'une logique gagnant-perdant, estime le porte-parole de la CROP. Cela augmente les risques de conflits. Au final, ce sont toujours les enfants qui paient les pots cassés.»

Patrick Robinson espère que son combat participera à faire évoluer les mentalités. S'il reconnaît que des progrès ont été faits pour la cause des pères, il ne s'en satisfait pas. Il regrette notamment le fort tabou qui entoure toujours les violences domestiques subies par les hommes. «La violence conjugale ne concerne pas seulement les femmes. Même si c'est plus rare, un père peut également être battu, maltraité, dénigré. Aujourd'hui, c'est une réalité largement méconnue, même parmi les juges. Ils ne sont pas différents du reste des citoyens: ils ont des préjugés. Je me bats pour que cela change.»